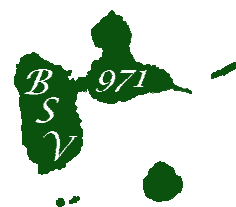


Bulletin de santé du végétal

RÉGION GUADELOUPE



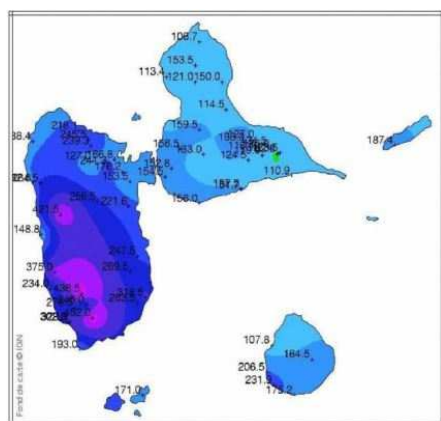
Données : Août - Novembre 2012



Filières banane et canne-à-sucre

Données météorologiques : Cartographie du cumul de pluies tombées

Août



Rappel : 1mm = 1 litre d'eau par m²

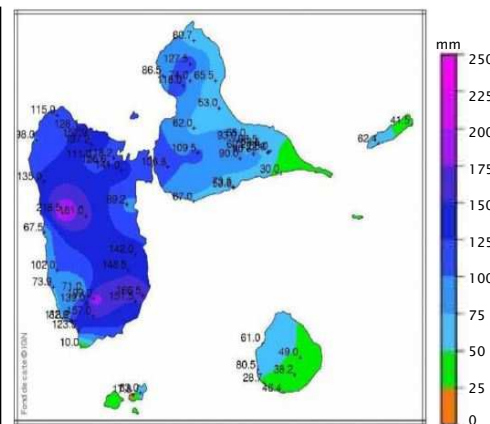
'Un mois très sec en dehors des pluies cycloniques'

- Pourtant cumuls pluviométriques normaux voire excédentaires sur le sud de l'archipel.
- Relevés de température normaux, excepté la moyenne des maximales sur la région poinoise qui se révèle un peu fraîche.
- Ensoleillement déficitaire de 10%.
- Vent généralement faible de secteur Est. Il devient épisodiquement variable avec de fortes à

Septembre

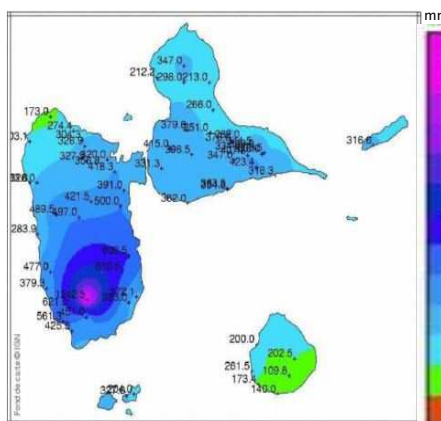
'Un mois classé parmi les 10 premiers mois de Septembre les plus secs sur de nombreux postes de relevé'

- Températures anormalement chaudes sur l'Est de la Grande-Terre, normales dans le reste du département
- Excédent notable en insolation dû aux matinées peu nuageuses voire dégagées.
- Panne d'alizés quasi permanent ce mois-ci → Vent calme ou variable faible avec une prédominance au Sud-est.



Rappel : 1mm = 1 litre d'eau par m²

Octobre



Rappel : 1mm = 1 litre d'eau par m²

'Les 18 premiers jours sont pluvieux à très pluvieux du 12 au 13 (selon le poste) sous l'influence de la tempête tropicale RAFAEL. Les 13 jours suivants sont très secs'

- Moyennes des températures mensuelles sont normales. Ensoleillement excédentaire (17%)
- Les pannes d'alizés n'ont été contrariées que par la proximité de la tempête RAFAEL. Elle a généré des vents de direction inhabituelle assez forts à localement forts avec de fortes à très forte rafales.

Source : [Météo France Guadeloupe](#) [Accédez aux Bulletins Climatologiques Mensuels de Météo France](#)

Responsable de la rédaction :

Lucie AURELA

Mail : aurela.fredon971@orange.fr

Co-rédactrice :

Christina JACOBY-KOALY

Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr

FREDON Guadeloupe

Jardin d'Essais

BP 180

97182 ABYMES CEDEX

Tél. : 0590 23 93 34

Fax : 0590 28 54 07

Comité de rédaction :

J.-H. Daugrois - F. Grossard - S.

Guyader - M. Hery - K. Lombion - J.

Osseux

Filières Banane et Canne-à-Sucre

RÉGION GUADELOUPE

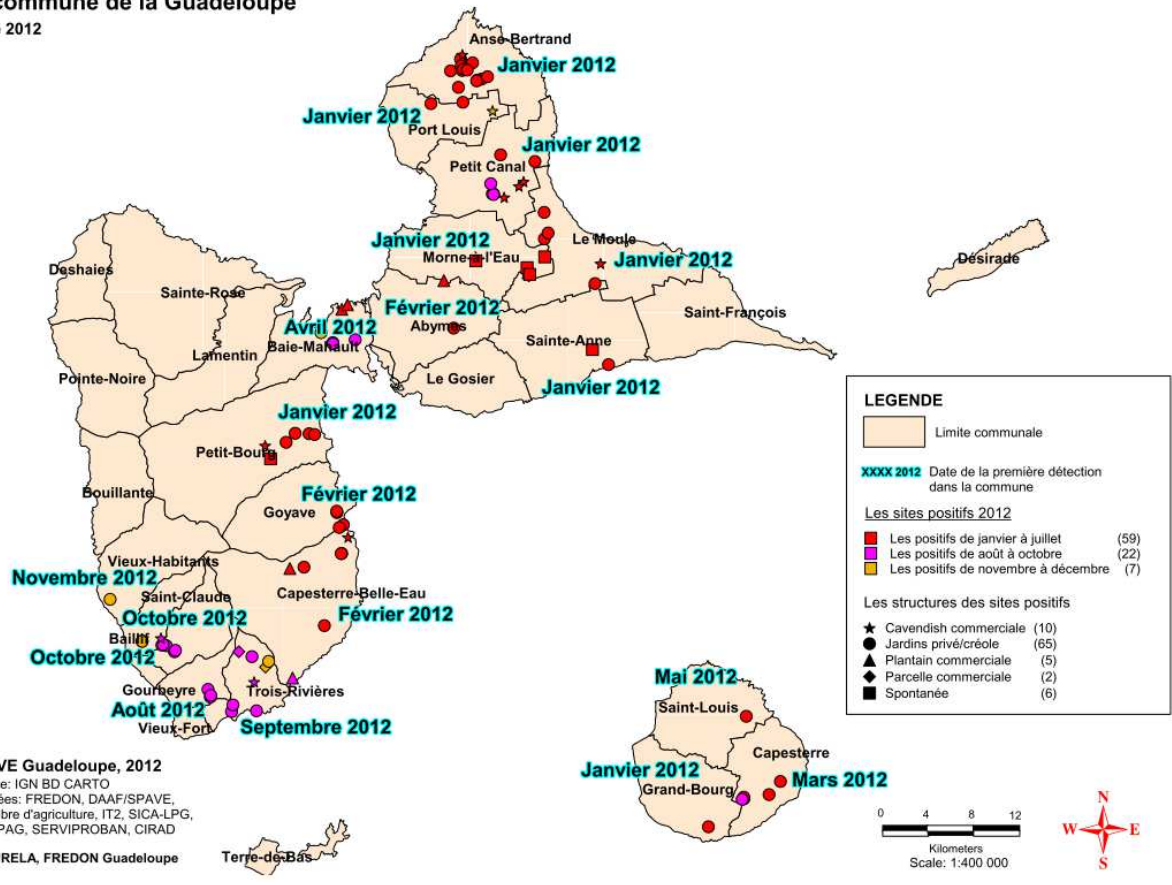
A la première publication des données d'observation d'un réseau, les caractéristiques de ce dernier sont présentées en détail (carte de localisation des sites, nature et mode d'observations, calcul de l'indicateur et premiers résultats). Par la suite, seuls les résultats des observations ainsi que les modifications du réseau sont détaillées.

Cercosporiose noire : Le Sud Basse-Terre touché

Pour en savoir plus sur le réseau CNB, contacter
L. Aurela à la FREDON Guadeloupe:
Mél. : aurela.fredon971@orange.fr

PROSPECTION CERCOSPORIOSE NOIRE - GUADELOUPE Evolution des premiers foyers de "cercosporiose noire" de chaque commune de la Guadeloupe

Au 27 novembre 2012



Les communes du sud Basse-Terre sont actuellement touchées par la cercosporiose noire.

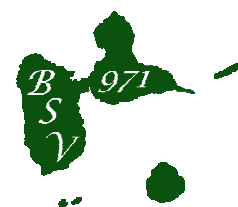
Le temps de ces derniers mois (pluvieux, humide) a contribué à son installation et à sa progression.

Des bananeraies de production du sud ont été atteintes par la maladie et des mesures correctives ont été mises en œuvre dès confirmation afin d'éliminer le champignon et d'empêcher sa dispersion. Cependant, les sites les plus à « risques » de contenir des sources d'inoculum sont les jardins privés et créoles, ainsi que les sites non entretenus.

Une vigilance des détenteurs de bananiers est obligatoire et toute feuille pendante, jaunie, morte ou présentant des symptômes doit être coupée et laissée sur place. Cet entretien doit être effectué régulièrement pour limiter le développement de l'agent infectieux.

Filières Banane et Canne-à-Sucre

RÉGION GUADELOUPE



Cercosporiose jaune : Explosion de la maladie

■ Description du réseau :

Pour en savoir plus sur le réseau CJB, contacter J. Carrière à l'EURL SERVIROBAN :
Mél. : jcarriere.serviproban@orange.fr

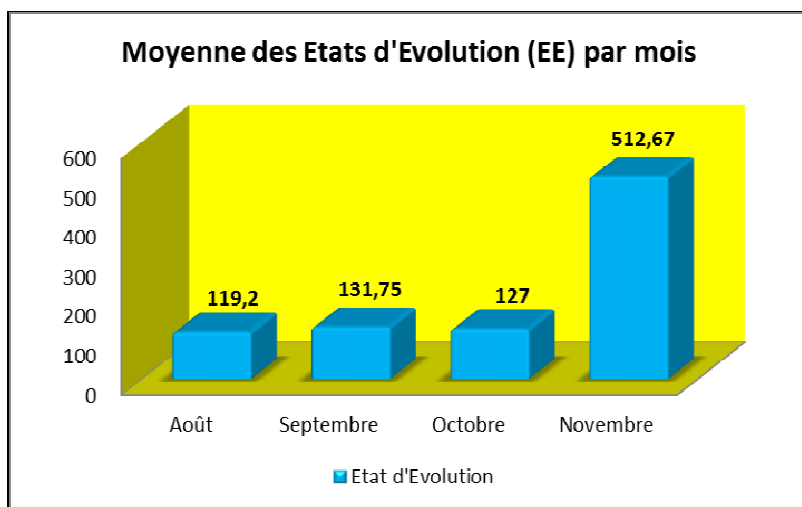
■ Description du réseau de suivi de la cercosporiose jaune du bananier en Guadeloupe¹

Démarrage	2004	Objectif : suivre l'évolution des symptômes de cercosporiose jaune du bananier dans les parcelles commerciales pour le déclenchement des traitements phytosanitaires adaptés
Pilotes	EURL SERVIROBAN,	
Organisme suivi	<i>Mycosphaerella musicola</i>	
Nombre de parcelles suivies	Une parcelle par Zone Cercosporiose (ZC)	
Type et nature des sites	Parcelles commerciales fixes et flottantes	
Nature des observations	Lecture des symptômes foliaires	
Fréquence des observations	Hebdomadaire	
Indicateur	Etat d'Evolution (EE) de la maladie	



¹ La nature et le mode d'observation ainsi que la description de l'indicateur sont détaillées dans le Numéro 01 de ce BSV (Février 2011).

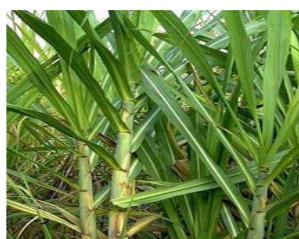
■ Résultat des observations :



Une vigilance particulière est demandée sur certaines zones cercosporioses: Richebois (Semaine 47: EE=1178); Gd Marigot Haut (Semaine 47: EE=1669); Concession (Semaine 47: EE=1848).

La moyenne des EE des différentes parcelles suivies a quintuplé au mois de novembre. L'arrêt des traitements, le mauvais temps et l'entretien (effeuillage, désherbage...) trop léger au niveau des parcelles sont de potentiels facteurs explicatifs.

Canne-à-sucre

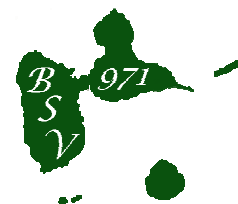


Pour en savoir plus sur le réseau canne-à-sucre, contacter L. Echard au CTCS Guadeloupe:
Mél. : lionel.echard@ctcs-gp.fr

Un remaniement du réseau est en cours.

Filières Banane et Canne-à-Sucre

RÉGION GUADELOUPE



Note nationale sur les abeilles

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des cultures de **banane/canne-à-sucre** ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliquer dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.
Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Responsable de la rédaction : Lucie AURELA – Mél. : aurela.fredon971@orange.fr

Co-rédactrice : Christina JACOBY-KOALY – Mél. : jacobyk.fredon971@orange.fr

FREDON Guadeloupe – Jardin d'Essais – BP 180 – 97182 ABYMES CEDEX – Tél. : 0590 23 93 34, Fax : 0590 28 54 07

Comité de rédaction : J.-H. Daugrois – F. Grossard – S. Guyader – M. Hery – K. Lombion – J. Osseux

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.